

ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^{me}.
A Paris, chez MM. Lepelletier-Bourgoin, office-correspondance, place de la Bourse, 6, et chez M. Degouve-Deunonques, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et tout ce qui concerne le Journal doivent être envoyés francs de port.

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,
16 francs pour 3 mois,
32 francs pour 6 mois,
64 francs pour l'année.

Hors du département, 1 franc de plus par trimestre.

Prix des ANNONCES : 25 c. la ligne.

Le Censeur ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues.

Lyon, 7 mars 1841.

Le ministère garde toujours le silence le plus complet sur nos relations extérieures. Nous ne savons ni s'il avance ni si il recule dans son projet de faire rentrer la France dans le concert européen, et, si nous suivons avec soin les faits qui se passent chez les puissances étrangères, nous devons croire qu'il est loin de pouvoir compter sur la paix. Les affaires d'Orient sont terminées; on peut les ranger parmi les faits accomplis: tout devrait donc rentrer dans les voies pacifiques. Il n'en est rien cependant, et l'Angleterre continue ses armements maritimes. M. More-O'fferal, sous-secrétaire de l'amirauté, en présentant le budget de la marine, a annoncé positivement la demande d'une augmentation considérable de dépenses. Cette déclaration est un fait de la plus haute gravité et qui doit être l'objet de plus sérieuses investigations. Les finances de l'Angleterre sont loin d'être dans un état prospère; sa dette apparaît toujours menaçante pour l'avenir. Pour ajouter au budget de la marine, déjà si enflé, de nouvelles charges, il faut nécessairement que le ministère anglais soit presque assuré que la paix européenne est sérieusement menacée. A l'époque de l'expédition de Syrie, il a ordonné de nombreux armements, fait des levées de matelots; alors il y avait un cas de guerre flagrant. En ce moment, ce cas de guerre a disparu; Mehemet-Ali est vaincu, il se traîne à la suite du commodore Napier, et la France ne songe en aucune façon à paralyser l'influence anglaise en Egypte. Comment expliquer l'augmentation du budget de la marine britannique, quand les difficultés semblent aplanies, et quand il serait facile, au contraire, d'alléger les dépenses publiques?

De quel côté que nous jetions les yeux, nous ne voyons rien qui puisse motiver la continuation des armements en Angleterre, à moins qu'elle ne se prépare à une nouvelle coalition contre la France. Tous ses démêlés sont terminés: elle est au mieux avec le roi de Naples; l'Espagne et le Portugal viennent de ratifier, sous ses inspirations, le traité de navigation du Douro; la Chine s'est soumise à ses volontés, le Canada est pacifié, Mehemet-Ali est vis-à-vis d'elle à l'état de vassal. Contre qui veut-elle diriger ses forces maritimes? dans quelle contrée veut-elle porter la guerre? Son pavillon flotte sur toutes les mers; partout on le craint, partout on le respecte; nous ne sachions pas qu'il ait été l'objet d'aucune insulte.

A qui donc enfin prépare-t-elle de nouvelles humiliations? quelle nation veut-elle dominer? Nous ne voyons que la France et l'Amérique qui puissent, à des titres divers, lui porter ombrage. Quant à l'Amérique, elle n'est pas encore assez puissante ni assez téméraire pour se mesurer de nouveau avec l'Angleterre; elle cédera à ses injonctions plutôt que d'avoir recours aux armes. C'est donc en vue de la France que se continuent ses armements; ils se lient d'ailleurs à d'autres faits de la même nature qui se révèlent de toutes parts en Europe. Ainsi la Russie fait mouvoir de nombreux régiments qu'elle agglomère en Pologne, la Prusse a son armée sur le pied de guerre, l'Autriche et les états de la confédération du Rhin augmentent notablement leurs troupes et mettent leurs places fortes en bon état. En présence de toutes ces manifestations belliqueuses, il est difficile de ne pas éprouver de vives anxiétés et de ne pas comprendre que le ministère de la paix à tout prix ne peut pas rentrer

dans le concert européen et qu'il rencontre des obstacles insurmontables.

L'Angleterre annonce emphatiquement l'augmentation de ses forces maritimes, au moment où le cabinet français insinue qu'il va commencer son désarmement. Voilà un contraste flagrant dans la politique suivie par les deux ministères. On arme là où on devrait, au contraire, alléger les dépenses publiques, là où on a atteint le but qu'on se proposait dans la campagne de Syrie; on parle de désarmer là où on a été déçu et offensé, là où, au demeurant, on pourrait avoir des injures à venger et des intérêts à raffermir.

En vérité, il se passe dans le monde diplomatique d'étranges choses. Il serait bientôt temps enfin que le ministère fût mis en demeure de s'expliquer sur les armements étrangers; il serait temps qu'on le plaçât dans cette alternative: ou d'opérer, s'il le peut, un désarmement sérieux, ou de dire quels obstacles s'y opposent.

Quand le traité de la quadruple alliance parut, on insinua qu'il avait des clauses secrètes concernant la France; qu'on voulait s'ingérer dans ses affaires intérieures. Nous avons repoussé loin de nous, comme injurieuse, cette allégation; nous sommes tentés de croire que c'est à tort et que le traité du 15 juillet n'a pas encore été mis complètement à exécution. La paix armée qu'on nous impose si long-temps n'est pas motivée sans cela. Or, cette position mixte qui n'est ni la paix ni la guerre ne peut pas se maintenir indéfiniment; elle entraîne à sa suite une partie des inconvénients de la guerre sans nous donner les avantages de la paix. Avec la paix armée, nous avons des dépenses onéreuses sans compensation; nous marchons à la banqueroute; nous ne pouvons rien entreprendre de sérieux ni au dedans ni au dehors; nous nous ruinons et nous ne sauvons pas même notre dignité. Non, cette situation n'est pas tenable.

En Angleterre, à la fin de la séance du 1^{er} mars, à la chambre des communes, M. Hume s'est opposé à l'augmentation du nombre des marins et a proposé de le réduire à 35,661. Cet amendement a été rejeté. Les 43,000 marins demandés par lord Palmerston lui ont été accordés.

M. le ministre de la justice a fait tout récemment publier une circulaire qu'il vient d'adresser à tous les premiers présidents et procureurs-généraux du royaume, dans laquelle il les consulte sur l'institution d'un noviciat pour la magistrature. Cette institution ne serait autre chose que le rétablissement des juges-auditeurs, par lequel on arriverait plus tard à remettre aussi en honneur les fonctions de conseiller-auditeur; deux choses qu'on a sagement supprimées quelque temps après la révolution de juillet, alors qu'il fallait bien faire quelques concessions à l'esprit de progrès qu'on n'osait pas encore ouvertement combattre.

L'institution des juges et des conseillers-auditeurs est d'origine aristocratique. Pour être conseiller-auditeur, il fallait, sous la Restauration, justifier de la jouissance d'une fortune d'au moins 3,000 fr. de rente; sinon on voyait se fermer devant soi la porte des cours royales. Les mêmes conditions de richesse n'étaient pas exigées pour les modestes fonctions de juge-auditeur; mais en général ces fonctions n'étaient accordées qu'à des jeunes gens de bonne maison, qui, ne brillant pas plus au barreau qu'ils n'avaient brillé sur les bancs de l'école, auraient été très-embarrassés de faire valoir quelques

— Mieux que cela, lui répondis-je, je vais vous y conduire.

Nous montons donc tous deux au n° 27, et j'introduisis auprès du rédacteur en chef la paysanne qui s'exprima en termes dont voici la traduction :

— Monsieur, je suis la nourrice du petit de M. Jo... Bard, de la Côte-d'Or, membre de la commission des monuments historiques et chevalier de l'Eperon-d'Or. M. Jo... Bard vous prie de m'examiner, et d'annoncer à vos lecteurs que vous avez vu la nourrice de son nouveau-né, et que vous êtes à même d'assurer que l'enfant ne sucera pas de mauvais lait. M. Jo... Bard m'a recommandé aussi de vous dire mon nom, afin que la postérité, comme il dit, puisse le reconnaître. Je me nomme donc, Monsieur, pour vous servir, Louison, Jeanne, Margoton, Suzon...

— Cela suffit, ma bonne, interrompit le rédacteur qui avait passé les deux pouces dans les emmanchures de son gilet en écoutant la réclame; cela suffit. Vous direz à M. Jo... Bard que nous le félicitons sur le choix qu'il a fait en vous, et que nous le prions de nous informer de la première dent que mettra son nouveau-né.

— Vous êtes bien bon, répondit la nourrice en faisant une profonde révérence; ah ! que oui, qu'il en mettra des dents, et de fameuses ! Mais monsieur ne veut donc pas examiner davantage ? On peut voir ! Ce n'est pas du coton, ça, ajouta-t-elle en portant les deux mains sur sa poitrine, ah ben ouiche !

Le rédacteur en chef fit un demi-tour en comprimant un sourire et me dit :

— Puisque vous avez présenté madame, il est juste que vous ayez l'honneur d'apprendre à la France que l'illustre rejeton des Bard et du barde de la Côte-d'Or ne mourra pas de faim.

— Quel honneur ! quel honneur pour moi ! m'écriai-je; mais où trouver une plume pour décrire convenablement tant de gloire présente et tant de gloire future ? Dans ma joie, je fis trois fois le tour de l'appartement, en psalmodiant tout haut le cantique de saint Siméon : *Nunc dimittis serpum tuum Domine*. J'avais vu la nourrice du petit de M. Jo... Bard; le Seigneur pouvait me retirer à lui, je pouvais mourir. Je me mis à recueillir tous les jour-

droits à la faveur qu'ils sollicitaient d'entrer dans la magistrature. C'est par l'introduction de ces jeunes gens parfaitement incapables qu'on a appauvri nos tribunaux de première instance, et l'on se rappelle encore dans quelle voie de décadence ils marchaient quand on a supprimé une institution qui ne pouvait que les conduire à leur ruine. Quant aux conseillers-auditeurs, le favoritisme avait fait faire des choix si malheureux, qu'il y a encore dans presque toutes les cours royales de France des magistrats qui n'ont pu parvenir à se faire nommer conseillers, et qui mourront très-probablement avec le titre de conseillers-auditeurs, à moins que, désespérés d'attendre de l'avancement, ils ne se décident dans leurs vieux jours à donner leur démission de ces modestes fonctions.

Voilà le triste état de choses qu'on voudrait rétablir, et voilà pourquoi M. le ministre de la justice a consulté les cours royales. Nous n'avons rappelé que les principaux inconvénients de l'institution qu'on va tenter de relever; mais ils ont été tellement nombreux, ils ont tellement embarrassé, dans bien des circonstances, l'action de la justice, que nous espérons que la majorité des magistrats consultés se prononcera contre les projets de M. Martin (du Nord).

Il se pourrait toutefois que la réprobation des cours royales n'arrêtât pas M. le garde-des-sceaux et que, dans le courant de la session prochaine, — si d'ici là rien n'est changé dans l'esprit politique dont l'influence se fait aujourd'hui si tristement sentir, — on présentât un projet de loi pour le rétablissement des juges-auditeurs. Nous savons que cette restauration est vivement sollicitée par des membres influents de la pairie et par le parti conservateur presque tout entier qui siège au Palais-Bourbon. Ces messieurs ont des fils ou des petits-fils qui n'ont pas su se faire un nom au barreau, et qui voudraient se faire une position dans la magistrature. C'est peu de chose sans doute qu'une place de juge-auditeur; mais c'est un titre, c'est un état, et avec un état, on contracte d'heureuses alliances.

M. le garde-des-sceaux a invoqué dans sa circulaire la nécessité d'un noviciat avant d'entrer dans la magistrature. Oui, sans doute, un noviciat est nécessaire, et nous ne voudrions pas qu'on pût être nommé juge ou substitut en sortant de l'école de droit; mais le noviciat ne peut-il pas très-bien se faire au barreau, soit à l'audience par la plaidoirie, soit dans le cabinet par la consultation ?

Toutes ces considérations pourraient être longuement développées, et nous les recommandons à l'attention de la presse. Depuis dix ans, elle a empêché le pouvoir de relever bien des abus; il lui appartient encore de l'arrêter dans des projets dangereux pour l'indépendance et la réputation de savoir de notre magistrature, et nous sommes persuadés qu'elle ne manquera pas à ce devoir.

CONSEIL MUNICIPAL DE LYON.

Présidence de M. Terme, maire.

Fin de la séance du 27 février.

CHAPITRE II.

RECETTES EXTRAORDINAIRES.

1840. 1841.

1. Montant présumé des abonnements militaires.	15,000 f.	15,000 f.
--	-----------	-----------

M. DE VAUXONNE: J'ai déjà présenté dans les années précédentes, et je vais renouveler cette année encore, des observations sur le

naux qui, depuis un mois, s'entretennent de l'illustre enfant; je les compulsai, j'y lus et relus que ce fils bien-aimé était venu au monde le jour de la Purification de Marie, et qu'il avait reçu neuf prénoms en mémoire des neuf muses dont son père est l'enfant gâté. Je pensai qu'il y avait là de quoi faire le poème épique qui manque à la France, et de nombreuses rimes m'arrivèrent en foule, comme si j'eusse été M. Florimond Levot. Enfin je pensai qu'il valait mieux m'en tenir à la prose; c'était déjà bien assez pour moi, car je me disais: M. Jo... Bard est chevalier, et, pour parler d'un gentilhomme, il me faut des paroles nobles. Il est vrai qu'il n'est chevalier que de l'Eperon-d'Or; qu'importe? N'a-t-il pas acheté sa décoration? n'a-t-il pas payé le droit de la porter? Or, il y a tant de personnes à qui elle n'a rien coûté, et qui la portent cependant. M. Jo... Bard a donc pu se créer chevalier, se donner un ruban, selon l'expression du célèbre chanteur Richel... qui disait, en venant de Rome: « *Ze me souis donné la croix, per che, voyez-vous, ça fait toujours un certain effet.* »

J'en étais là, cherchant dans mon cerveau les mots les plus sonores, les plus poétiques, les plus pittoresques, lorsque mes yeux s'arrêtèrent sur un feuillet du *Courrier de Lyon*, au bas duquel je lus cette signature: *Le chevalier Casanova*. « Parbleu! me dis-je, voilà ce qu'il me faut; je vais trouver dans le récit du *chevalier Casanova* un langage digne de mon sujet, un style passé au tamis de l'aristocratie; je vais apprendre les expressions choisies du salon, les finesses de la bonne compagnie; je vais m'enivrer de ce parfum de politesse exquise à ce point qu'on finira peut-être par me croire aussi chevalier. » Au milieu de ma joie, je me mis à lire la première colonne du feuillet; mais, n'y trouvant rien de bien extraordinaire, je pensai que j'avais monté mon imagination trop haut. Je fis de grands efforts pour me calmer un peu, et, lorsque je pensai y être parvenu, je lus la seconde colonne. Alors il me sembla que mes idées s'embrouillaient; je voulus continuer, impossible: un sommeil invincible s'empara de moi, et je m'endormis profondément. Ne prenez point cela pour une injure, chevalier Jo... Bard et vous chevalier Casanova! Non, je

LE TOUR DES DEUX QUAIS.

REVUE DE LYON.

Il faisait un temps du diable. Les nuages fuyaient rapidement, chassés par le vent du nord, et la neige tourmentée par la rafale frémissait dans l'air comme un immense essaim de mouches. C'était un de ces jours tristes et sombres, et qui pourtant ne sont pas dépourvus de charmes, lorsqu'on a pour s'abriter un toit et sous ce toit les douceurs du coin du feu. Mais pourquoi faut-il que nous ayons parfois des désirs désordonnés? Pourquoi préférons-nous souvent la souffrance au bien-être, l'agitation au repos, le bonheur que nous n'avons pas à celui que nous avons? J'écoutais avec volupté les sifflements de l'orage; la flamme brillait au foyer et ma cheminée ne fumait point. Malgré cela, je désirais le froid de la rue, une main invisible m'y poussait, et je ne pus résister à l'envie de faire le tour des deux quais.

Nous voici à l'entrée du pont de Tilsitt. Je promène mes regards à droite et à gauche, je les projette aussi loin que possible, cherchant quelque chose à vous raconter, chers lecteurs! Mais sur la rive droite de la Saône je n'aperçois qu'un chapeau de cardinal planant sur les tours de la cathédrale où vous avez pu voir, il y a quelques jours, pour trois francs, le sacre d'un évêque. Sur la rive gauche, les éléments seuls semblent se jouer du malencontreux promeneur, serrant avec force le manche au corbin d'ivoire d'un parapluie que le vent lui dispute. Nous arrivons sur le quai Saint-Antoine qui doit être un jour fort beau, à ce que l'on dit, et qu'on ne remarque aujourd'hui que parce qu'il représente un tableau ignoble offert au public avec la permission des autorités de la ville.

En détournant les yeux de cet amas de pierres qu'on paraît avoir oubliées là et autour desquelles viennent s'amonceler des décombres infects, j'aperçus tout près de moi une jeune femme aux formes robustes, à la poitrine saillante et mal déguisée sous son costume montagnard.

— Monsieur, me dit-elle en patois, pourriez-vous m'indiquer le bureau du Censeur ?

système en usage pour le service du logement des militaires de passage à Lyon.

Ce système a des conséquences funestes, il importerait de le remplacer par un autre plus convenable et mieux entendu.

Dans l'état actuel des choses, les militaires de passage à Lyon reçoivent dans les bureaux de la mairie des billets de logement dont les prescriptions sont rarement suivies d'une manière littérale. Les citoyens désignés dans ces billets transigent presque toujours soit avec le militaire lui-même, soit avec un logeur, pour se décharger de l'obligation imposée par le billet. Il arrive trop souvent que, par suite de ces transactions, le militaire est logé, ou se loge lui-même, par une sorte d'adjudication au rabais, et par conséquent d'une manière à la fois ignoble, incommode, insalubre et quelquefois même immorale.

Aussi regarde-t-on avec raison le passage des militaires dans la ville de Lyon comme doublement dangereux pour leur bourse et pour leur santé.

La surveillance de l'administration serait probablement insuffisante pour remédier à ce fâcheux état de choses, il faut un remède plus radical et plus complet.

On pourrait trouver ce remède dans l'application d'un système bien entendu de casernement pour les militaires de passage. L'exécution d'une telle mesure serait moins difficile et surtout bien moins coûteuse qu'on pourrait le croire. Il serait aisé de trouver un entrepreneur qui se chargerait, à des conditions sagement réglées, de pourvoir à ce service moyennant une somme peu importante, si même on ne trouvait pas un entrepreneur qui ne demanderait autre chose qu'une autorisation officielle capable de lui attirer la préférence des citoyens qui, non abonnés avec la ville, voudraient traiter avec des tiers pour le logement des militaires de passage.

Des calculs précis donnent la preuve que le nombre des militaires de passage à Lyon permettrait à un tel entrepreneur de réaliser une recette annuelle de 70 à 80,000 fr. par année, si son service était organisé de manière à lui assurer une préférence exclusive.

Je désire que l'observation importante dont je viens de présenter les développements soit prise en considération par M. le maire; elle se rattache à de trop graves intérêts pour ne pas mériter une sérieuse attention.

Le discours de M. de Vauxonne excite une vive sympathie dans une grande partie du conseil.

M. LE MAIRE : La question soulevée par M. de Vauxonne est grave; elle mérite d'être méditée. Je m'en occuperai soigneusement.

2. Ventes anciennes de terrains à Perrache	6,237 f.	10,535 f.
3. Ventes nouvelles effectuées à Perrache	103,762	185,063
4. Vente d'un terrain rue de Flesselles	»	6,000
5. Vente d'un terrain rue Sala	»	11,168
6. Locations des maisons Lièvre	»	3,500
7. Vente de matériaux provenant de la démolition partielle de la maison Peillon	»	2,275
8. Coopération de plusieurs propriétaires à l'acquisition du four à chaux d'Ainay	»	10,000
9. Produit présumé de la vente de l'immeuble de la Ferratière	»	100,000
10. Produit présumé de la vente d'un terrain près du quai de l'Arsenal	»	50,000
11. Vente de la pépinière départementale acquise par la ville, réserve faite des parties nécessaires au service public	»	30,000
12. Produit présumé de la vente des matériaux provenant de la démolition de la boucherie des Terreaux	»	40,000
13. Indemnité due par les propriétaires du quai d'Orléans pour plus-value	»	(Mémoire.)
14. Ventes nouvelles de terrains à Perrache à effectuer	150,000	285,000

M. LE MAIRE : Je dois présenter au conseil quelques observations au sujet de cet article.

Il a été dit dans le public que le maire de la ville de Lyon avait exprimé sur la situation financière de la ville des aperçus dont les faits auraient ultérieurement démontré l'inexactitude; il a été dit encore que la commission chargée par le conseil de l'examen préalable du budget aurait été en dissentiment avec le maire sur plusieurs points importants. Ces assertions sont complètement erronées.

Je suis heureux de pouvoir déclarer que l'accord le plus parfait a constamment régné entre les opinions du maire et celles de la commission du budget. Cet accord a d'ailleurs été suffisamment prouvé par les résultats du travail de cette commission.

Quant aux aperçus que j'ai eu l'honneur de développer devant le conseil sur la situation financière de la ville, bien loin de démentir mes paroles, les faits ultérieurs leur ont donné une complète confirmation.

J'ai en effet parlé d'un déficit inévitable sur le budget de 1841, et de la crainte que j'éprouvais de voir un déficit surgir aussi du budget prévisionnel de 1841. Lorsque viendra le moment de vérifier le compte final de 1840 et de délibérer sur le budget supplémentaire

de 1841, le conseil reconnaîtra la réalité du déficit résultant de l'exercice dernier, et la nécessité de rechercher les moyens de combler ce déficit. Le budget prévisionnel de 1841 aurait certainement présenté un déficit si, comme vous l'avez vu, un heureux arrangement des faits n'avait pas permis de diminuer les obligations antérieurement imposées à ce budget et de lui obtenir un accroissement imprévu de ressources. Votre commission a en effet reconnu qu'on pouvait ajourner à l'exercice suivant les crédits nécessaires pour le paiement des immeubles L... et pour l'ouverture de la rue du Doyenné. Vous connaissez les motifs qui ont justifié cette mesure. Ce double ajournement a dégrévé le budget de 1841 d'une charge totale de 222,000 f.

Votre commission a pu trouver un supplément de ressources en augmentant de 130,000 f. le chiffre du produit prévisionnel des ventes nouvelles de terrains communaux de Perrache. Cette augmentation aurait été illusoire si sa réalisation n'eût été assurée par le traité que je négociais dans le moment même avec l'administration de la guerre pour l'échange des terrains de l'Arsenal contre des terrains communaux de Perrache. J'instruis votre commission de cette négociation et de ses résultats; elle utilisa cette communication pour abriter le budget de 1841 contre le déficit.

Le total réuni de ces deux ajournements de dépenses et de cette augmentation non hypothétique de recettes forme une somme de 352,000 f., représentant évidemment le déficit qui aurait grevé le budget de 1841 si, comme j'ai eu l'honneur de le dire, l'arrangement des faits n'avait pas offert un moyen inespéré de balancer les dépenses par les recettes.

M. le maire développe plusieurs autres considérations et termine en déclarant qu'il tenait essentiellement à rétablir les faits dans leur exacte vérité, et qu'il n'a pas eu d'autre intention ni d'autre but en revenant sur une question déjà agitée devant le conseil.

M. C. MARTIN : Le conseil permettra que je dise quelques mots sur la question soulevée par M. le maire.

Si l'exercice de 1840 doit présenter un déficit, il serait injuste d'attribuer ce fâcheux état de choses à l'imprévoyance de l'ancienne administration. Ce déficit sera moindre sans doute qu'on ne l'avait craint d'abord; mais, je ne crains pas de le répéter, l'ancienne administration ne mérite aucun reproche pour ce pénible résultat. Il ne faut pas oublier, en effet, que l'année 1840 a été de tous points exceptionnelle. Au commencement de l'année une crise industrielle, à la fin de l'année une inondation terrible, ont désolé notre population. Le conseil a consacré une somme de 112,000 f. en janvier pour soulager les ouvriers sans travail, et en décembre une autre somme de 124,000 f. pour secourir les malheureux inondés. Ces dépenses n'étaient pas prévues, il n'y aurait rien d'étonnant qu'elles causassent un déficit au budget de ce calamiteux exercice.

D'autres complications impossibles à prévoir sont venues encore augmenter les embarras qui grevaient cet exercice. L'administration la plus habile n'aurait pu se soustraire aux impérieuses conséquences qui dérivait de ces charges inopinées imposées au budget. L'ancienne administration croit donc devoir être exempte de reproches. Elle a dû présenter ces explications afin d'éviter toute fausse interprétation capable de lui attirer un blâme immérité.

M. LE MAIRE : Je ne veux pas continuer la discussion incidemment soulevée; je ferai seulement remarquer à M. Martin que la somme de 124,000 f. votée pour secourir les inondés n'a porté aucune perturbation dans les résultats du budget de 1840, puisqu'il a été pourvu à cette dépense par un revirement de crédit.

L'examen du chapitre des dépenses extraordinaires du budget prévisionnel de 1841 étant maintenant terminé, je vais mettre aux voix l'adoption des articles 1^{er} à 14 qui complètent le titre relatif aux recettes.

LE CONSEIL adopte successivement ces articles.

M. LE MAIRE : Pour terminer l'examen et la fixation du budget de 1841, il ne manque plus que de voter sur l'art. 56 des dépenses relatif à la subvention proposée en faveur de l'école de médecine. Le conseil avait ajourné à la séance de ce jour la discussion sur cet article; la parole est à M. Prunelle, rapporteur de la commission spéciale chargée d'examiner la question à laquelle cette dépense se rattache.

M. PRUNELLE lit un rapport relatif à l'ordonnance royale qui prononce la création à Lyon d'une école secondaire communale de médecine et de pharmacie.

Le rapport propose de déclarer que la ville de Lyon adhère provisoirement à ce projet, sous réserve qu'il sera introduit des modifications sur le système et sur le but assignés à l'institution projetée, et des garanties utiles pour consacrer l'indépendance du contrôle financier du conseil municipal (1).

LE CONSEIL, après avoir entendu le rapport de M. Prunelle, en vote à l'unanimité l'impression, et ajourne à la séance prochaine les débats sur les conclusions présentées par l'honorable rapporteur.

PLUSIEURS MEMBRES proposent de voter immédiatement le crédit demandé pour subvention communale en faveur de l'école

(1) Le conseil ayant voté à l'unanimité l'impression de ce remarquable rapport, nous nous abste nous d'en présenter l'analyse dans ce compte-rendu.

Plus loin, mes regards plongèrent dans une étude de notaire. Le garde-notes convoitait la propriété d'un de ses clients et cherchait les moyens de s'en rendre maître; après avoir réfléchi pendant quelques instants, il écrivit au propriétaire :

« Monsieur,

« Je vous ai fait prêter de fortes sommes hypothéquées sur vos biens. Vos créanciers ne veulent plus attendre, ils vont vous poursuivre, et vous serez exproprié; mais vous savez quel intérêt je vous porte! Je vous ai cherché un acquéreur de vos domaines, et je l'ai trouvé; il faut vendre, et s'il ne vous reste plus rien, vous serez du moins libéré. »

Il y avait dans l'étude un grand nombre de clients qui attendaient depuis plusieurs heures. Lorsque leur tour de parler au notaire arrivait, celui-ci leur disait : « Revenez demain, revenez demain. » Il avait adopté cette manière de faire pour se donner du relief, en tenant toujours garnies les banquettes de son étude; aussi, plusieurs disaient en sortant : « C'est inconcevable comme cet homme travaille! »

A quelque distance de là, j'aperçus un gros négociant qui puisait de l'or dans un tiroir à double fond; puis il roulait cet or dans des billets de banque, tandis que son valet de chambre cadennait des malles pleines d'objets précieux. C'était un industriel qui donnait son bilan. Une heure encore, et, comme Robert Macaire, il quittait sa patrie en lui disant : « Adieu, pays des arts et des briquets phosphoriques; adieu, terre ingrate qui chasses tes enfants; adieu!!! je porte ailleurs mes pénates, mon industrie et mes capitaux; mais je te laisse mon cœur. »

Lorsque les maisons qui avoisinent l'Hôtel-de-Ville vinrent à passer, j'entendis plusieurs personnes qui discutaient vivement; je regardai, et je vis qu'une grande agitation régnait parmi elles.

— C'est impossible, disait l'un, la subvention n'est pas assez forte.

— Nous ne pouvons pas donner davantage.

— Alors rien de fait.

— Vous êtes d'une exigence!...

— Et vous d'une ténacité!...

— Allons, nous donnerons quelque chose de plus.

de médecine établie à Lyon. Le conseil vent sans doute subventionner cette école pendant l'année 1841, comme il l'a subventionnée précédemment. Le vote proposé réalisera cette intention, et permettra de terminer la discussion déjà attardée du budget de 1841.

Les débats ultérieurs décideront sur la question à laquelle se rattache le rapport qui vient d'être entendu.

LE CONSEIL, adoptant cette proposition, vote le crédit proposé par l'article.

L'examen du budget se trouve ainsi terminé.

La séance est levée à neuf heures et trois quarts.

AFRIQUE FRANÇAISE.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Le bateau à vapeur le *Phaéton*, sur lequel le général Bugeaud avait pris passage pour se rendre en Afrique, nous apporte des nouvelles de l'installation du nouveau gouverneur-général. L'*Alkhar* publie à ce sujet des détails que nous reproduisons, ainsi que les proclamations adressées par M. Bugeaud aux colons et à l'armée d'Afrique.

ALGER, le 23 février. — M. le lieutenant-général Bugeaud, nommé gouverneur-général de l'Algérie par ordonnance du roi du 29 décembre 1840, est arrivé hier à deux heures de l'après-midi, sur le bâtiment à vapeur de l'état le *Phaéton*, commandé par M. Lædrich, lieutenant de vaisseau. On lui a rendu tous les honneurs dus à son rang.

Après avoir reçu à bord la visite de M. l'amiral de Bougainville et de M. le général de Tarlé, chef de l'état-major-général de l'armée, il est descendu à terre où il a été reçu à l'entrée du débarcadère par M. le lieutenant-général Schramm, gouverneur-général par intérim, qui lui a présenté les membres du conseil d'administration de la colonie.

PROCLAMATIONS.

Habitants de l'Algérie,

A la tribune, comme dans l'exercice du commandement militaire en Afrique, j'ai fait des efforts pour détourner mon pays de s'engager dans la conquête absolue de l'Algérie. Je pensais qu'il lui faudrait une nombreuse armée et de grands sacrifices pour atteindre ce but; que, pendant la durée de cette vaste entreprise, sa politique pourrait en être embarrassée, sa prospérité intérieure retardée.

Ma voix n'était pas assez puissante pour arrêter un élan qui ne peut-être l'ouvrage du destin. Le pays s'est engagé, je dois le suivre. J'ai accepté la grande et belle mission de l'aider à accomplir son œuvre. J'y consacre désormais tout ce que la nature m'a donné d'activité, de dévoûment et de résolution.

Il faut que les Arabes soient soumis, que le drapeau de la France soit seul debout sur cette terre d'Afrique.

Mais la guerre indispensable aujourd'hui n'est pas le but. La conquête serait stérile sans la colonisation.

Je serai donc colonisateur ardent, car j'attache moins ma gloire à vaincre dans les combats qu'à fonder quelque chose d'utile et durable pour la France.

L'expérience faite dans la Mitidja n'a que trop prouvé l'impossibilité de protéger la colonisation par fermes isolées; et c'est à peu près la seule qui ait été tentée jusqu'ici; elle a disparu au premier souffle de guerre.

Formez de grandes associations de colonisateurs; mon appui, mon zèle de tous les instants, mes conseils d'agronome, mes secours militaires ne vous manqueront pas.

L'agriculture et la colonisation sont tout un. Il est utile et bon, sans doute, d'augmenter la population des villes et d'y créer des édifices; mais ce n'est pas là coloniser. Il faut d'abord assurer la subsistance du peuple nouveau et de ses défenseurs, que la mer sépare de la France; il faut donc demander à la terre ce qu'elle peut donner.

La fertilisation des campagnes est au premier rang des nécessités coloniales. Les villes n'en seront pas moins l'objet de ma sollicitude; mais je les pousserai, autant que je le pourrai, à porter leur industrie et leurs capitaux vers les champs; car, avec les villes seules, nous n'aurions que la tête de la colonisation et point le corps; notre situation serait précaire et intolérable à la longue pour la mère-patrie.

Empressons-nous donc de fonder quelque chose de vital, de fécond; appelez, provoquez les capitaux du dehors à se joindre aux vôtres. Nous édifierons des villages; et, quand nous pourrons dire à nos compatriotes, à nos voisins : Nous vous offrons, dans des lieux salubres, des établissements tout bâtis, entourés de champs fertiles, et protégés d'une manière efficace contre les attaques imprévues de l'ennemi, soyez sûrs qu'il se présentera des colons pour les peupler.

Alors la France aura véritablement fondé une colonie et recueillera le prix des sacrifices qu'elle aura faits.

Alger, le 22 février 1841.

Le lieutenant-général, gouverneur-général,
BUGEAUD.

Au quartier-général, à Alger, le 22 février 1841.

Soldats de l'armée d'Afrique,
Le roi m'appelle à votre tête.
Un pareil honneur ne se brigue pas, car on n'ose y prétendre; mais si on l'accepte avec enthousiasme, pour la gloire que promet-

— Tout ou rien.

— En vérité, c'est ruinant!

Il y eut un moment de silence, et le dernier interlocuteur reprit :

— Promettez-vous alors de nous appartenir corps et âme?

— Nous le jurons!

— Promettez-vous de ne jamais blâmer les actes de notre administration?

— Nous le jurons!

— Promettez-vous de soutenir que nos rues sont propres et fraîches comme des parquets?

— Nous le jurons!

— Promettez-vous enfin de nous défendre partout et toujours contre les attaques de la mauvaise presse?

— Nous le jurons! nous le jurons! par le premier-Lyon, par toute espèce de chronique et par le feuilleton.

— En ce cas, Messieurs, la séance est levée; c'est convenu.

Et tous répondirent :

— C'est convenu.

Je compris qu'il s'agissait du nouveau journal qui doit paraître sous le nom de *Journal de Lyon*, second tome du *Courrier* dont les colonnes n'étaient plus assez vastes pour contenir les idées sublimes, spirituelles, diaboliques ou bouffonnes qui tombaient chaque jour de la plume de ses rédacteurs.

Dans la maison qui suivait, une lionne, en déshabillé charmant, était à demi couchée sur une délicieuse ottomane. Un tigre était assis auprès d'elle, et cherchait à la séduire par mille petites cajoleries, par mille petits mots pleins de prestige.

— C'est impossible, Ernest, lui répondait la lionne; vous ne me ferez jamais manquer à mes devoirs. En vérité, vous êtes fou, et je serai obligée de vous consigner.

Lorsque le tigre eut épuisé tout l'arsenal de sa logique amoureuse, il sortit de sa poche une magnifique parure de corail qu'il offrit à l'objet de son culte. Mais, par un mouvement où se peignait la surprise et l'indignation, la lionne repoussa l'écrin en s'écriant :

— Vous m'offensez, monsieur; pour qui me prenez-vous?

tent des hommes comme vous, la crainte de rester au-dessous de cette immense tâche modère l'orgueil de vous commander.

Vous avez souvent vaincu les Arabes, vous les vaincrez encore ; mais c'est peu de les faire fuir, il faut les soumettre.

Pour la plupart, vous êtes accoutumés aux marches pénibles, aux privations inséparables de la guerre. Vous les avez supportées avec courage et persévérance dans un pays de nomades qui, en fuyant, ne laissent rien au vainqueur.

La campagne prochaine vous appelle de nouveau à montrer à la France ces vertus guerrières dont elle s'enorgueillit.

Je demanderai à votre ardeur, à votre dévouement au pays et au roi, tout ce qu'il faut pour atteindre ce but ; rien au-delà.

Je serai attentif à ménager vos forces et votre santé. Les officiers de tous grades et les sous-officiers me secondent, j'en suis sûr ; ils ne négligeront jamais, ni d'épargner quelques instants de fatigue à la troupe, ni de prendre la plus petite précaution d'hygiène, ni de donner les encouragements moraux que les circonstances pourraient exiger.

C'est par ces soins constants que nous conserverons nos soldats. Notre devoir, l'humanité, l'intérêt de notre gloire nous le commandent également.

Je serai toujours heureux de pouvoir signaler au roi, non-seulement les actes de courage, mais encore, et sur la même ligne, les chefs qui se distinguent par les soins paternels qu'ils auront de leurs troupes, sous un climat où il faut multiplier les précautions.

Soldats ! à d'autres époques, j'avais su conquérir la confiance de plusieurs des corps de l'armée d'Afrique ; j'ai l'orgueil de croire que ce sentiment sera bientôt général, parce que je suis bien résolu à tout faire pour la mériter. Sans la confiance dans le chef, la force morale, qui est le premier élément de succès, ne saurait exister ; ayez donc confiance en moi, comme la France et votre général ont confiance en vous.

Le lieutenant-général, gouverneur-général, BUGEAUD.

Au quartier-général d'Alger, le 17 février 1841.

L'armée recevra avec plaisir la confirmation de la dépêche télégraphique parvenue de Medeah le 6 février courant.

Un message écrit du lieutenant-colonel Cavaignac a fait connaître les détails du combat du 5 au lieutenant-général commandant l'armée, qui s'empresse de le publier.

Huit à neuf cents réguliers, commandés par El-Berkani, et plusieurs contingents fournis par les tribus kabyles des environs, vinrent s'embarquer le 5 au matin dans les ravins qui avoisinent les avant-postes de la place, l'infanterie régulière à l'est, les Kabyles au sud, de manière à permettre à ces derniers de prendre nos troupes en queue dans le cas où elles sortiraient pour attaquer les réguliers ; ceux-ci envoyèrent en même temps quelques éclaireurs qui commencèrent à trailler sur la redoute Ouzanneau, afin d'attirer la garnison au dehors.

Ce stratagème fut compris, et le combat, malgré son désavantage apparent, fut accepté.

Le commandant supérieur prit ses dispositions ; 550 zouaves et deux pièces de montagne marchèrent à l'ennemi et se mirent en mesure de le débuser. Pendant quelque temps la fusillade fut vive ; mais les réguliers, abordés au pas de course par nos soldats, ne tardèrent pas à lâcher pied et à prendre la fuite dans le plus grand désordre. Les Kabyles, qu'une compagnie était chargée d'examiner, ayant fait mine de s'avancer résolument en se couvrant d'un feu bien nourri, furent culbutés à leur tour par un renfort envoyé à propos contre eux, et se mirent à fuir dans toutes les directions.

L'engagement a été court, mais décisif ; ce succès met un sceau glorieux aux opérations que la garnison de Medeah a, depuis le commencement de l'hiver, accomplies avec autant d'habileté que d'audace.

Cette journée nous a coûté un mort et seize blessés ; l'ennemi a perdu beaucoup de monde, le feu de l'artillerie, dirigé avec une remarquable intelligence, a dû lui causer un mal considérable.

Le lieutenant-général commandant l'armée, gouverneur-général par intérim, V^e SCHRAMM.

Au quartier-général, à Alger, le 20 février 1841.

La garnison de Gigelly vient de faire payer chèrement aux Kabyles une tentative qu'ils avaient exécutée contre elle avec autant de perfidie que d'audace.

Rien ne pouvait faire suspecter leurs intentions : de nouvelles protestations de leurs cheiks semblaient devoir, au contraire, assurer la continuation de leurs relations amicales.

Dans la journée du 4 février, des réunions considérables se firent remarquer dans les environs de la ville, mais ce rassemblement, attribué à la solennité de la grande fête (*aid-el-kebir*), n'avait nullement paru une manifestation hostile.

Vers 11 heures du soir, un fusillade très-vive se fit tout-à-coup entendre, et une grêle de balles commença à pleuvoir sur la place. Le lieutenant-colonel Picoulet fit aussitôt prendre les armes à la garnison, et, sortant avec impétuosité à la tête des premières compagnies, repoussa d'abord l'ennemi, puis s'empara d'une gorge étroite qui, fermant toute retraite à un grand nombre de Kabyles, les accablait à la mer. Près de 200 se trouvèrent ainsi emprisonnés ;

— Moi, vous offenser ! reprit Ernest ; oh ! madame, ai-je donc voulu vous faire accepter autre chose qu'un souvenir dans ce moment où vous me repoussez, où vous me chassez !

— Enfant ! lui répondit la lionne, en prenant un air de chatte, je vous pardonne ; mais c'est une folie... c'est trop beau !

Ernest saisit avec passion une main qu'on lui abandonna ; mais pendant qu'on la couvrait de baisers, quelqu'un frappa à la porte. Le tigre sauta d'un bond dans la pièce voisine, et la personne qui avait frappé entra.

— Que voulez-vous, ma chère ? lui demanda la maîtresse de la maison.

— Je viens recevoir le compte de la couturière de madame.

— Ah ! c'est bien, vous repasserez.

— Vraiment non, madame, j'ai ordre de ne pas m'en retourner sans que...

— Parlez donc plus bas, j'ai une visite à côté. Je ne puis vous payer dans ce moment. Je suis souffrante ; le docteur m'a défendu de parler, de m'occuper d'affaires... J'enverrai.

— Il y a si long-temps que madame nous doit, et je suis déjà venue si souvent...

— Impertinente ! je quitterai votre maîtresse dont je suis, au reste, fort mécontente.

La discussion continua ainsi quelques moments encore, mais la lionne, voyant qu'elle ne pouvait parvenir à renvoyer l'ouvrière, prit sur le divan la parure qu'elle venait de recevoir et la remit à la jeune fille à compte de son mémoire.

Les maisons tournaient toujours, et dans un des plus riches salons du quai du Rhône, j'eus le coup-d'œil d'un bal magnifique.

On eût dit que tout ce que la ville possédait de richesses s'était donné rendez-vous là. C'était des toilettes luxuriantes, des parures dont les diamants ruisselaient sur des épaules sans voile. La pudeur, cédant à la mode, avait mis à nu ses mystères, et sous les plis d'une étoffe soyeuse il n'y avait plus d'énigme à deviner. Tout était plaisir, enivrement, volupté ! Au bout d'un instant je vis entrer, au bras de son mari, la dame que nous venons de quitter. Ernest vint la prier à valser. Tous deux partirent sémillants et légers, et,

un instant ils voulurent se défendre et firent feu : le lieutenant-colonel Picoulet ordonna la charge à la baïonnette. Une lutte s'engagea corps à corps : les Kabyles furent massacrés pour la plupart ; ceux qui cherchèrent à s'échapper en se jetant à la mer périrent presque tous dans les flots. La position fut occupée jusqu'au jour. Quelques-uns s'étaient réfugiés sur des rochers à fleur d'eau à une assez grande distance du rivage ; nos soldats, irrités d'une attaque qu'ils regardaient comme une trahison et déterminés à ne faire aucun quartier, se jetèrent à la nage à leur tour pour les atteindre et les achever ; trois cependant furent faits prisonniers.

Les Kabyles ont perdu dans ce combat environ 80 des leurs dont les armes sont demeurées en notre pouvoir ; nous avons eu un homme tué, un officier et cinq hommes blessés.

Cet éclatant succès est dû à l'énergie qu'a déployée le lieutenant-colonel Picoulet, commandant supérieur de Gigelly, et à l'intrépidité dont les braves soldats de la garnison ont fait preuve.

Etat des causes qui doivent être jugées aux assises du Rhône du 1^{er} trimestre 1851.

Lundi 8 mars. — Jacquin (Jean-Pierre), deux vols domestiques et un vol, la nuit, dans une maison habitée. Défenseur, M^e Jules Côté.

Mardi 9. — Brunet (Pierre), tentative de vol, la nuit, dans une maison habitée. Défenseur, M^e Janson. — Richel (François), tentative de vol avec effraction et vol avec fausses clefs. Défenseur, M^e Astaix.

Mercredi 10. — Patillon (Félix), sept vols commis, la nuit, à l'aide d'effraction. Défenseur, M^e Grand. — Doure (Napoléon), vol commis, la nuit, par deux ou plusieurs personnes, sur un chemin public. Défenseur, M^e Fourrier.

Jeudi 11. — Chuzeville (Antoine), usage fait sciemment d'une pièce fautive en écriture de commerce. Défenseur, M^e Baudrier. — Bonnetain (Marie), infanticide. Défenseur, M^e Ponchon.

Vendredi 12. — Michalon (Claude), coups et blessures volontaires sur sa mère, ayant occasionné une maladie ou incapacité de travail de plus de vingt jours. Défenseur, M^e Buy. — Menand (Pierre Marie), extorsion de signature. Défenseur, M^e Charbonnier.

Samedi 13. — Dumaine (Fleury), vol commis la nuit par plusieurs personnes, à l'aide de violence, sur un chemin public. Défenseur, M^e Vachon. — Mayer (Joseph), coups et blessures volontaires, ayant occasionné une maladie ou incapacité de travail de plus de vingt jours. Défenseur, M^e Lardière.

Lundi 15. — Chaudier (Balthazar), vol dans une maison habitée par deux ou plusieurs personnes, à l'aide d'escalade et d'effraction extérieure. Défenseur, M^e Janson. (La suite à un prochain numéro.)

Chronique.

LYON. — M. Considérant continuera mardi, à huit heures du soir, dans la salle de la faculté des sciences, au collège royal, l'exposition de l'économie sociale de Fourier. Cette nouvelle émigration est due aux préparatifs nécessités dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville par l'ouverture des assises.

La salle ne sera ouverte, aux personnes munies de lettres d'invitation, qu'à huit heures moins un quart, et la séance commencera à huit heures précises.

Nous sommes priés d'annoncer qu'il y aura une enceinte réservée pour les dames.

— On lit dans le *Réparateur* :

« On approuve généralement l'intention de M. le maire de faire exécuter, une fois pour toutes, les réglemens de police concernant les enseignes et toute espèce d'étalages. On se demande seulement si l'on agira envers et contre tous avec la même impartialité ; si, pendant qu'on obligera les marchands à ne point empiéter sur la voie publique, ne serait-ce que de quelques centimètres, on souffrira toujours que les commissionnaires s'emparent de nos rues et de nos quais pour leurs chargemens ; et si, malgré des réclamations incessantes, l'un des plus beaux quartiers de la ville, le Port-du-Roi, sera continuellement embarrassé par des demi-douzaines de charrettes, lesquelles masquent les établissemens d'alentour et en rendent parfois l'abord difficile et même dangereux. Enfin, en ceci comme en mille autres choses, y aura-t-il encore deux poids et deux mesures ? Nous voudrions bien qu'il en fût autrement, mais nous n'osons l'espérer ; tant et si souvent nous avons été déçus par de brillantes promesses ! »

— M. Lacordaire est arrivé à Lyon où il était attendu par une réunion choisie de fidèles qui ont pu jouir le soir même du privilège d'entendre la parole de l'orateur distingué qui naguère occupait la chaire de l'église de Notre-Dame de Paris. Hier matin, M. Lacordaire a officié dans la chapelle

comme ils passaient près de moi, j'entendis, dans une mesure muette de l'orchestre, la lionne dire à son valseur : « Oh ! jure-moi de m'aimer toujours ! » Ces mots m'apprirent la fin de leur entrevue. Sous les combles de la maison, des jeunes filles vives et rieuses, et qui avaient travaillé toute la journée, laissaient éclater une joie bruyante. Elles dansaient aux sons de la musique du premier qui leur parvenaient comme un écho lointain. Ombre pittoresque des splendeurs du bal, pâle reflet des somptuosités du monde, antithèse touchante du pauvre et du riche !

Plus loin j'aperçus au 4^e étage un étudiant travesti en fort de la halle ; il aidait sa femme à se revêtir d'un costume de débardeur. Lorsqu'ils eurent achevé leur toilette, ils se mirent à étudier devant une psyché la danse plus que lascive qu'ils allaient exécuter au bal de la Rotonde.

En ce moment le quai de l'Hôpital vint à passer ; je croyais n'y trouver rien de remarquable, et je n'apportais qu'une faible attention à ce que je voyais ; mais tout-à-coup je reconnus la jeune ouvrière à qui l'on avait donné l'écrin pour à-compte. Elle le tendit à sa maîtresse qui la regarda d'un air surpris, et lui dit :

— En vérité, Fanny, vous êtes d'une bêtise qui n'a pas de nom. Que voulez-vous que je fasse de cette bimbeloterie ?

— Mon Dieu ! madame, c'est tout ce que j'ai pu obtenir.

— Vous êtes une sottise, vous n'entendez rien à faire mes rentrées. Pensez-vous que je vous garde chez moi pour vos beaux yeux ? C'est de l'argent qu'il me faut, et vous porterez demain cette quincaille au Mont-de-Piété.

En arrivant à la place de Bellecour, mon oreille fut soudainement frappée par une conversation pleine d'aigreur et de reproche ; c'était une querelle entre deux femmes de fonctionnaires publics. Comme les volets de l'appartement étaient hermétiquement fermés, il me fut impossible d'apercevoir ces dames. Je fus donc réduit à écouter, et voici ce que j'entendis :

— Vous nous avez indignement trompés !

— Je ne sais ce que vous voulez dire.

— Votre mari est un fourbe !

— Je ne me mêle point, madame, des affaires de mon mari.

de Fourvières. On sait que M. Lacordaire a entrepris de reconstruire l'ordre des dominicains dont il porte l'habit.

— Le nom de Mme Roule figure sur le tableau de la troupe du théâtre de Marseille, pour la prochaine année théâtrale.

Paris, le 5 mars 1841.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

On disait cet après-midi à la chambre que le ministère, voulant faire une position à M. Janvier, avait pensé à le nommer secrétaire-général à la justice, en remplacement de M. Quesnault, à qui il avait offert la place d'avocat-général à la cour de cassation que M. Tarbé, qui doit être nommé conseiller, lui céderait.

— En Autriche, les traités pour le service des troupes viennent d'être renouvelés pour six mois, au lieu de l'être pour trois mois, selon la coutume ; chaque régiment recevra 2,000 recrues : ce qui augmentera l'armée actuelle de 200 mille hommes.

— La construction de Rastadt comme forteresse fédérale est chose résolue. Les travaux vont commencer prochainement.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 MARS.

La nouvelle de la suspension des paiements de la banque d'Amérique a produit une baisse rapide.

5 0/0, 113 65 ; 4 1/2 0/0, 103 00 ; 4 0/0, 100 ; 3 0/0, 77 00 ; banque, 3220 00 ; obligations de Paris, 1265 ; Naples, 102 05 ; dette active d'Espagne, 25 1/2 ; Etats-Romains, 101 3/4 ; 5 0/0 belge, 102 00 ; 3 0/0 belge, 71 00 ; banque belge, 885 00 ; Caisse Lafitte, 1050, 5150.

Chambre des Députés.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Séance du 5 mars.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La séance est ouverte à une heure et demie. Le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique. La chambre, dans la séance d'hier, a renvoyé à l'examen de la commission un paragraphe additionnel à l'art. 51 proposé par M. Couturier. Ce paragraphe est ainsi conçu :

« Si, lors de la fixation de l'indemnité, le jury a pris en considération l'augmentation de la valeur du restant de la propriété, et qu'après cette fixation les travaux ne s'exécutent pas ou soient ordonnés sur de nouveaux plans, dans ce cas, le propriétaire exproprié pourra demander que l'indemnité à laquelle il avait droit soit réglée par le jury, d'après les éléments qui résultent du nouvel état des choses. »

M. DUFAYRE, rapporteur, rend compte de l'examen de la commission. Elle a été d'avis de repousser le paragraphe comme inutile et impraticable.

M. DUMON (du Lot) demande le rejet de l'amendement et de l'art. 51 du nouveau projet ; il demande qu'on en revienne au système de la loi de juillet 1833.

Plusieurs orateurs prennent part à la discussion. M. le rapporteur combat très-vivement la proposition de M. Dumon (du Lot). Cette proposition n'est pas adoptée.

M. COUTURIER retire son amendement.

Un nouvel amendement de M. Thil n'est pas adopté.

L'article 51 est voté ainsi qu'il suit :

« Si l'exécution des travaux doit procurer une augmentation de valeur immédiate et spéciale au restant de la propriété, cette augmentation sera prise en considération dans l'évaluation du montant de la propriété. »

M. DURAND (de Romorantin) reprend le paragraphe additionnel proposé par M. Couturier, et soumet à la chambre une nouvelle rédaction de ce paragraphe.

M. DUSSOLIER appuie cette nouvelle rédaction, et supplie la chambre, si elle ne se trouve pas suffisamment éclairée, de renvoyer la question à l'examen de la commission.

Après avoir entendu MM. Lanjuinais, Monnier de la Sizeranne, Durand (de Romorantin) et Dufaure, la chambre repousse la proposition de M. Durand.

La chambre reprend la discussion sur l'article 65 :

« Après le jugement d'expropriation, le préfet peut, par un arrêté spécial, déclarer qu'il y a urgence de prendre possession des propriétés non bâties comprises au jugement. »

— Ah ! ah ! vous ignorez peut-être qu'il nous a floués ; qu'il nous a fait faire un voyage de cent lieues et autant pour revenir ; qu'il nous a mis en frais d'un habit galonné sur toutes les coutures et qui ne peut plus nous servir que pour aller à Saint-Fonds. C'est infâme !

— Madame !...

— C'est infâme ! je le répète. Vous nous avez trahis, tout en paraissant nous accabler de votre amitié, de votre protection, et tandis que vous nous disiez : « Nous sommes ravis de votre promotion », vous écriviez pour nous faire *dégonner* en herbe. En vérité, je ne sais ce qui m'empêche de vous donner de mon gant...

— Madame ! vous oubliez tout-à-fait...

— Oui, j'oubliais de vous dire que tout ce qui est marqué au B ne vaut rien.

Je ne pus en entendre davantage... la maison s'était éloignée de moi. Bientôt il me sembla que j'étais bercé comme au son des harpes éoliennes ; je me trouvais au milieu d'un concert délicieux. Un seul instrument se faisait entendre ; mais les notes en sortaient si vibrantes, si pures, si mélodieuses, que tous les spectateurs paraissaient ensevelis dans une ravissante extase. Il me semblait que j'aspirais un air imprégné d'harmonie. J'ouvris doucement les yeux et je reconnus Georges Hainl. Rien n'était plus doux que l'ivresse que je ressentais, et je priais le ciel de la prolonger, lorsque tout-à-coup je fus réveillé par le garçon de bureau. Il venait m'annoncer que je dormais depuis deux heures et qu'il allait fermer.

Le lendemain, à l'heure où le carnaval expirant jetait sur nos deux quais une guirlande bigarrée, je vis passer en fiacre le *Journal du Commerce* et la nourrice de l'héritier présumptif de M. Jo... Bard ; puis à la file, dans le cabriolet d'un commis-voyageur, le fort de la halle et le gentil débardeur. Je crus reconnaître aussi, sous un élégant burnous, la dame au mémoire de l'épicier, et dans un landau à quatre chevaux, la lionne et le tigre Ernest. Enfin, dans un immense char pavoisé de verdure et de rubans, j'aperçus la couturière du quai de l'Hôpital et toutes les demoiselles de son atelier.

M. LACORDAIRE appuie cette disposition. Il démontre qu'elle ne mérite pas le reproche qui lui a été fait hier par M. Salvandy d'être une violation de la charte.
Il est quatre heures, la séance continue.

Chambre des Pairs.

La chambre des pairs a commencé la discussion du projet de loi relatif à l'organisation du tribunal de 1^{re} instance de la Seine. A quatre heures la chambre n'avait encore adopté aucun article; le débat était engagé entre M. d'Argout et la commission qui repoussait le 2^e et le 3^e article du projet.

Le Rédacteur en chef, responsable, Gérant F. RITTEZ.

Annonces judiciaires.

Etude de M^e Vignat, avoué à Lyon, quai de l'Archevêché, n^o 29.

ADJUDICATION DÉFINITIVE,

En l'audience des criées du tribunal de première instance de Lyon,

Le samedi treize mars mil huit cent quarante-un, à onze heures du matin,

D'une maison avec bâtiments et hangars,

LE TOUT CONTIGU,

Situé à Lyon, rue du Chapitre-d'Ainay, n. 10, et rue de la Reine, n. 7,

Dépendant de la succession de défunt Jean Albertin.

La contenance superficielle est de six cent vingt-six mètres quatre-vingts décimètres carrés.

Mise à prix..... 42,000 f.
S'adresser audit M^e Vignat, avoué poursuivant. (486)

Etude de M^e Dervieu, avoué à Lyon, quai de la Baleine, 19.

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

En l'étude et par le ministère de M^e Berrod, notaire à Lyon, rue de la Cage,

le jeudi onze mars mil huit cent quarante-un, à onze heures du matin,

Sur la mise à prix de 6,000 f., outre les charges,

DE PLUSIEURS HANGARS,

Forges avec leurs soufflets. Etablis, Outils de serrurerie, chaudronnerie et charpente.

CONSTITUANT LE FONDS DE COMMERCE DES SIEURS GUIBOUD ET C^e, CONSTRUCTEURS DE BATEAUX A VAPEUR, et saisis à leur préjudice,

Situés au lieu de la Grosse-Mouche, quartier des Rivières, consimune de la Guillotière (Rhône).

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Dervieu, avoué, quai de la Baleine, 19, ou à M^e Berrod, notaire, rue de la Cage, dépositaire du cahier des charges. (746)

Annonces de MM. les Notaires.

ÉTUDE DE M^e FABRE, NOTAIRE A SAINT-CYR.
Le 12 avril 1841,

VENTE EN TOTALITÉ OU EN DEUX LOTS,

En l'étude de M^e Fabre, notaire à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or,

D'UNE MAISON

avec jardin de huit hectares sept centiares.

Située à Collonges, près la station des omnibus,

Dépendant de la succession de Jean Fournier,

Sur la mise à prix de 8,000 fr.

S'adresser audit M^e Fabre. (9185)

ÉTUDE DE M^e MORAND, NOTAIRE A LYON, RUE DE LA GERBE, n^o 14.
A vendre.

MAISONS à Lyon, dans les prix de 20,000, 40,000, 44,000, 66,000, 105,000, 125,000, 150,000 francs et au-dessus.

UN CORPS D'IMMEUBLES utilisé par une belle chute d'eau et propre à une grande industrie, situé à deux heures et demie de Lyon.

On échangerait DIVERS IMMEUBLES.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser audit M^e Morand. (320)

Annonces diverses.

(9172) A céder.

LE GREFFE DE LA JUSTICE DE PAIX du canton de Tarare.

S'adresser à M. le greffier de la justice de paix, à Tarare

(4071) A vendre.

UN FONDS D'ÉPICERIE bien achalandé et situé dans un très-bon quartier.

S'adresser à M. Janet, marchand de sel, place des Corde-liers.

(9187) A vendre de suite.

UN FONDS DE CAFÉ en pleine activité, dans un faubourg de Lyon, et dans une des plus belles positions, à proximité d'un grand travail.

S'adresser à M. Boiroud, côte Saint-Sébastien, n^o 7, à Lyon.

(9189) A vendre.

UNE GRANDE QUANTITÉ D'ARBUSTES, tels que mûriers, peupliers, platanes, acacias, et arbres à fruits.

UNE POMPE HYDRAULIQUE et PLUSIEURS BARAQUES.
S'adresser à M. Grand-Marin, marchand de meubles, rue Paradis, n^o 5, à Lyon.

(4073) A vendre

POUR 280 FRANCS.

UN TRÈS-JOLI PIANO en acajou, à trois cordes, six octaves et quatre pédales.

S'adresser rue de la Préfecture, n^o 12, au 3^e, la porte du milieu, de neuf à trois heures.

(9164) A LOUER.

BEAU RESTAURANT en pleine activité, garni de tout son matériel et de ses accessoires de cuisine. Il est très-favorablement situé dans le centre de la ville, près des Terreaux, et présente de très-grands avantages.

S'adresser à la lithographie, rue de l'Arsenal, n^o 1.

AVIS.

UN VASTE ÉTABLISSEMENT tout réparé et décoré à neuf, avec joli jardin et pavillons, vient de se former rue des Chevaucheurs, n^o 19, à Saint-Irénée.

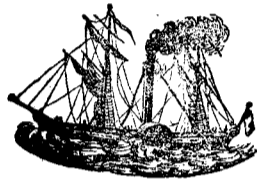
La personne qui le dirige désire avoir des pensionnaires à l'année, et reçoit aussi les personnes qui voudraient prendre l'air. Celles qui voudront l'honneur de leur confiance sont assurées d'y trouver bonne cuisine, prévenance et tous les soins qu'exige leur santé. (9186)

AVIS.

On demande UN BON OUVRIER LITHOGRAPHE.
S'adresser chez M. Forge, cafetier, cours Morand, n^o 21. (9173)

COMPAGNIE GÉNÉRALE

DES BATEAUX A VAPEUR DU RHÔNE.



DÉPARTS TOUTS LES JOURS,

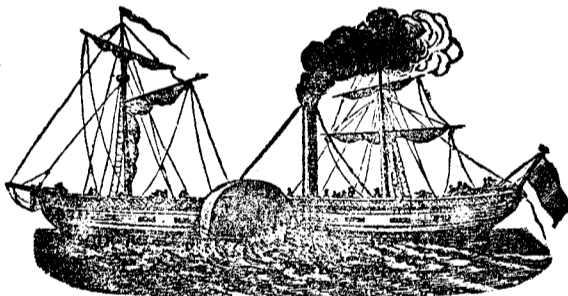
du port de la Charité, à 6 heures du matin, pour Valence, Avignon, Beaucaire, Arles et Marseille.

Bureaux : place des Terreaux, n^o 16, et quai et place de la Charité, n^o 28. (7372)

POMMADE DU D^o DUPUYTREN,

COMPOSÉE PAR MALLARD, PHARMACIEN A PARIS.

Cet agréable cosmétique, par ses propriétés toniques, arrête promptement la CHUTE DE LA CHEVELURE, la fait recroître et en prévient la décoloration.—Le pot: 2 fr. 50 c.—Dépôts à Lyon, chez MM. André, pharmacie des Célestins, e Vernet, pharmacien, place des Terreaux. (5520—2124)



ENTREPRISE DES

BATEAUX A VAPEUR L'AIGLE,

DÉPARTS TOUTS LES JOURS, A 6 HEURES DU MATIN, du port de la Charité,

POUR VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE, ET ARLES.

Bureaux : place de la Charité, 72, et quai de Retz, 45. (7379)

Maladies Secrètes.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrés et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale.—Prix: 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)
Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.

A Vienne, chez M. Mouret fils, épiciers, rue Marchande.
A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue.
A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers.
A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épiciers, rue Royale, 1.
A Villefranche, chez M. Roset, confiseur.
A Genève, chez Burkell, droguiste, rue du Terrallié.
A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallu. (2779)

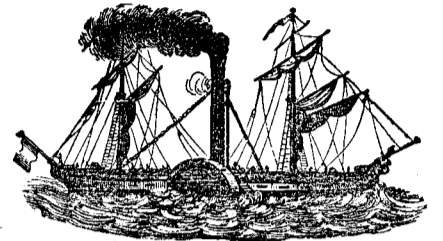
(2824) BREVET D'INVENTION.

DRAGÉES ARABIQUES

De ROMAN, pharmacien, rue du Plat, 13, à Lyon.

Rien de plus doux, de plus agréable et en même temps de plus salubre pour la guérison des rhumes, asthmes, coqueluches, catarrhes, maux de gorge, enrrouements, phthysies et autres affections de poitrine. Les Dragées Arabiques se distinguent de toutes les préparations de ce genre, non-seulement par la forme et par une saveur délicieuse, mais encore par leurs vertus et leurs propriétés qui offensent tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour. Après avoir été soumise à l'approbation de l'Académie royale de Médecine, le gouvernement du roi vient d'accorder à l'auteur de cette précieuse préparation un brevet, la meilleure garantie qu'on puisse donner aux personnes qui seront dans le cas de l'employer.—La boîte: 1 fr. 50 c. à l'adresse ci-dessus.

COMPAGNIE DU SIRIUS.



LE SIRIUS

Partira lundi 8 mars, à 6 heures du matin.

IL SE REND A AVIGNON EN DIX HEURES DE MARCHÉ.

PRIX DES PLACES:

	Premières.	Secondes.
Valence	5 f.	3 f.
Beaucaire et Avignon..	10 f.	6 f.

LE DÉPART A LIEU DU QUAI DE LA CHARITÉ.

Les bureaux sont quai Monsieur, 119. (7495)

MALADIES DES YEUX ET DES PAUPIÈRES.

La Pommade anti-ophthalmique de la veuve Farnier, de Saint-André-de-Bordeaux, approuvée par le gouvernement, est le remède le plus efficace contre les maladies inflammatoires du globe de l'œil et des paupières, les taires, rougeurs, cuissons, etc.—Un siècle d'expérience et de succès, tels sont ses titres de recommandation.
Dépôts chez Vernet, pharm., place des Terreaux, 13 (2807) Imbert, parfum., rue Saint-Dominique, 8.

SIROP PECTORAL

DE MOU DE VEAU.

PERFECTIONNÉ.

Ce Sirop convient dans les toux d'irritation, les rhumes, les extinctions de voix, la grippe, les crachements de sang. On ne saurait trop le recommander pour la coqueluche chez les enfants. Une seule topette prise convenablement opère souvent la guérison, si l'on a eu la précaution de faire prendre à l'enfant du Sirop de Macors pour détruire les vers qui sont toujours la cause principale de cette cruelle maladie.— Ces deux Sirops se trouvent toujours dans la pharmacie de Macors, à Lyon, rue Saint-Jean, n^o 30, en face le n^o 19. (2791)

MALADIES SECRÈTES,

SI ANCIENNES ET REBELLES QU'ELLES SOIENT LE FUSSENT-ELLES DEPUIS 50 ANS,

Guéries sans rechute, en un à cinq jours, par la méthode sûre, facile et peu coûteuse du docteur THIRVAUD, de Montpellier, breveté.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n^o 12, près la place Lévis. (2770)

TISANE PORTATIVE.

Elle est calmante, diurétique et rafraîchissante, se dissout promptement dans l'eau froide, est d'un goût agréable et d'un usage fort commode surtout pour les voyageurs.— Dose pour six jours: 1 fr. 80 c.—A la pharmacie de QUET, rue de l'Arbre-Sec, 31, à Lyon, où l'on trouve aussi le Copahu solidifié, sans goût ni odeur. (2891)

(2792) PAPIER FAYARD ET BLAYN,

Pour guérir les DOULEURS, RHUMATISMES, BRULURES, COGNONS et OEILS-DE-PERDRIX.—Un et deux francs les rouleaux revêtus des signatures de Fayard et Blayn, pharmaciens à Paris.—DÉPÔT GÉNÉRAL A LYON, chez M. MACORS, rue Saint-Jean, n^o 30, et chez MM. les pharmaciens VERNET, place des Terreaux; CLARAZ, rue Neuve; HUMEL, place du Concert; ANDRÉ, place des Célestins, dépositaires de remèdes spéciaux.

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, RUE POULAILLERIE, 19.